

**Affaire n° 02-20250528**

**« Voie Verte, parcours de liaison cyclable de haute altitude »**

**Approbation du plan de financement de l'opération**

*(Direction Environnement – Olivier Voillequin)*

**Soumise au Conseil municipal**

**Séance du mercredi 28 mai 2025**

---

La commune du Tampon porte sur le secteur de Bourg-Murat le projet de création d'une voie verte de haute altitude, dont l'objectif est de proposer une offre d'itinéraires sportifs en adéquation avec les usages et les spécificités des activités.

Le projet prévoit :

- la création d'un itinéraire cyclable (piétons, roller, skate, trottinette) par la **réalisation d'une Voie Verte entre la RN3 et La Grande Ferme d'une longueur de 2 645 ml - favorisant une liaison inter-quartiers depuis le chemin du champ de Foire jusqu'à la route de Grande Ferme.**

Le projet peut envisager le Programme FEDER-FSE+ 2021-2027. La Région a lancé dans son exercice 2024, l'appel à manifestation d'intérêt « Infrastructures cyclistes, développement des modes doux » permettant le financement de parcours cyclables à hauteur de 85%.

L'itinéraire cyclable proposé dans le programme répond aux critères de cet AMI, qui soutient les créations de bandes, pistes, aires de stationnement dédiées au vélo ainsi que les aménagements de cheminements piétonniers inter-quartiers et toute autre réalisation favorisant les modes doux.

Les aménagements seront en rapport avec les projets touristiques des hauts.

Les travaux de l'opération « Voie Verte, parcours de liaison cyclable de haute altitude » sont estimés en phase AVP à 4 611 174,00 € HT pour les travaux et 150 000,00 euros pour les études.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt "Infrastructures cyclistes, développement des modes doux" au titre du Programme FEDER-FSE+ 2021-2027 aux fins de financer la réalisation de cette voie verte de haute altitude intégrant un cheminement mode doux et de valider le dépôt de dossier de candidature correspondant ;

- d'approuver le plan de financement de l'opération "Voie Verte parcours de liaison cyclable de haute altitude " qui se décompose comme suit :

<b>DESIGNATION DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>FEDER Financement 85%</b>	<b>Commune Financement 15%</b>
ETUDES	150 000,00 €	4 046 998,00 €	714 176,00 €
TRAVAUX	4 611 174,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>4 761 174,00 €</b>	<b>4 761 174,00 €</b>	

- de valider la participation financière globale de la commune à hauteur de 714 176,00 € HT, en tant que maître d'ouvrage de l'opération en prenant en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Maire,**